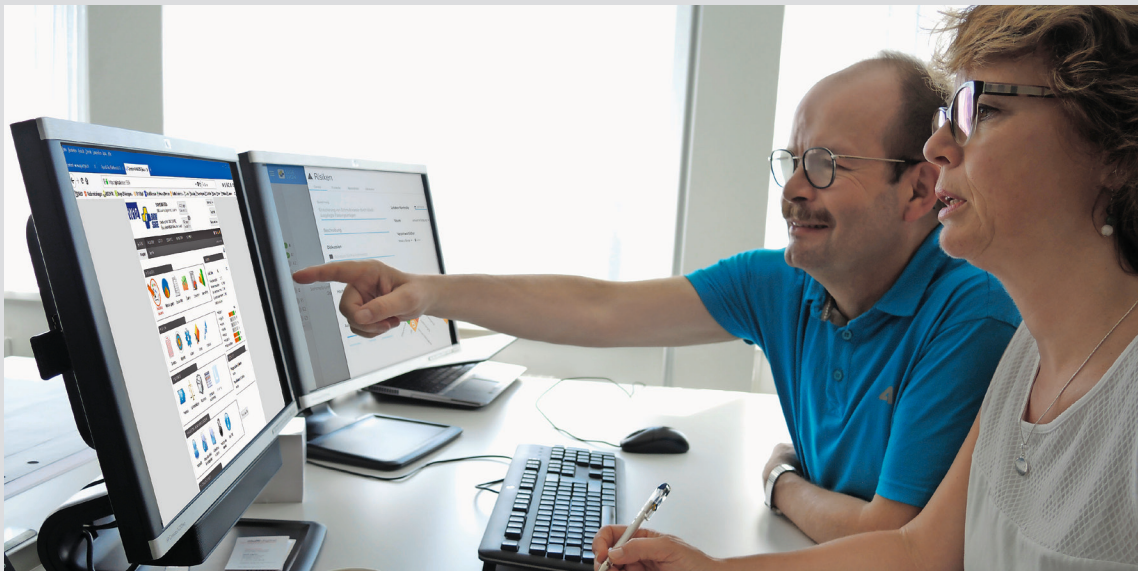


AQUA PILOT

Mise en œuvre intelligente des «Bonnes pratiques» conformément à la Directive W12



La Directive SSIGE W12 définit les «Bonnes pratiques» inscrites dans la loi et applicables aux distributeurs d'eau potable, et est reconnue, par l'Office fédéral pour la sécurité alimentaire et les affaires vétérinaires (OSAV), comme étant une solution appropriée pour la branche.

Autocontrôle efficace grâce à AQUAPILOT

Autocontrôle intelligent par les distributeurs d'eau

Grâce à AQUAPILOT, les distributeurs d'eau, en tant qu'exploitants de réseaux, disposent d'un outil interactif qui les guide de façon sûre et efficace à travers le processus d'autocontrôle inscrit dans la loi conformément à la Directive W12. En outre, ils disposent grâce à cet outil d'informations sur l'autocontrôle et des aides techniques, de manière interactive et contextualisée. AquaPilot permet également de préparer de façon optimale les inspections réalisées par les autorités. Un rapport peut être édité à tout moment dans la configuration souhaitée, et s'avère une aide précieuse lors des audits.

Tout est sous contrôle dans la commune


La commune est responsable de la distribution de l'eau potable à la population tant en quantité qu'en qualité, conformément à la loi, soit par son propre service, soit par un exploitant de réseau mandaté à cet effet. En tant que **propriétaire du réseau**, la commune dispose, avec AQUAPILOT, d'un outil de surveillance accessible en tout temps pour effectuer les contrôles des processus et de leurs points critiques ainsi que planifier les mesures nécessaires afin d'assurer la qualité de l'eau potable.

Accès aux données en tous lieux et en tout temps

L'utilisateur peut à tout moment accéder à ses données sur différents terminaux – même mobiles – et les compléter par des entrées telles que des textes ou des contenus multimédias. Les observations peuvent être saisies sur site et conservées dans le système sous forme de documents par exemple photographiques. La saisie des données «hors connexion» sont également possible.

Gestion interactive des risques

Conformément aux règles reconnues de la technique, AQUAPILOT permet une évaluation professionnelle des risques et propose des mesures concrètes. AQUAPILOT soutient les exploitants du réseau de manière interactive dans l'approche exigeante de l'autocontrôle, basée sur la gestion des risques.



« AQUAPILOT constitue pour les Communes un outil convivial et sûr, grâce auquel elles pourront gérer aisément leur réseau d'eau en conformité avec la réglementation. »

Le savoir-faire d'experts combiné à la technologie de l'information (ICT)

Les données stockées sont disponibles à long terme et de façon sécurisée. L'utilisateur accède ainsi à un environnement interactif composé et mis en réseau par la SSIGE et ses experts de la pratique et de l'exécution. AQUAPILOT est un système dynamique qui évolue constamment et augmente ainsi considérablement la valeur ajoutée au travail de l'exploitant du réseau.

Configurer, paramétrer et utiliser

AQUAPILOT est une plateforme créée par la SSIGE. Elle permet de structurer l'infrastructure de distribution d'eau. Ce travail peut être réalisé par l'exploitant ou par un spécialiste certifié W12/AQUAPILOT conformément aux dispositions de la Directive W12.

Au quotidien, l'outil avec les les «Bonnes pratiques» sont mis en œuvre à l'aide d'AQUAPILOT par le surveillant de réseau ou le fontainier compétent.

AQUA PILOT**MINI**

Convient pour un propriétaire de
de réseaux approvisionnant
jusqu'à 5 000 habitants

Prix

Fr. 495.-/an pour membres SSIGE, resp.

Fr. 750.-/an pour non-membres

Fr. 250.- pour ouverture de compte
unique

AQUA PILOT**MIDI**

Convient pour un propriétaire de
de réseaux approvisionnant
entre 5 000 et 10 000 habitants

Prix

Fr. 1 500.-/an pour membres SSIGE, resp.

Fr. 2 450.-/an pour non-membres

Fr. 300.- pour ouverture de compte
unique

AQUA PILOT**MAXI**

Convient pour un propriétaire de
de réseaux approvisionnant
plus de 10 000 habitants

Prix

Fr. 4 500.-/an pour membres SSIGE, resp

Fr. 400.- pour ouverture de compte
unique

Nombre d'utilisateurs

Sécurité et assurance qualité garanties

Assurance qualité et développement d'AQUAPILOT par la SSIGE

Des collaborateurs de la SSIGE assurent le support technique lors de l'implémentation de la Directive W12 et d'AQUAPILOT en trois langues. Les ingénieurs peuvent obtenir de la SSIGE une certification de spécialiste de l'autocontrôle afin de garantir un déploiement conforme de la W12 et d'AQUAPILOT auprès des distributeurs d'eau. La SSIGE est garante du développement continu et durable des contenus de la W12 et d'AQUAPILOT.

AQUAPILOT assure une disponibilité et une sécurité élevées

Toutes les données sont stockées en Suisse auprès d'un hébergeur helvétique. Le preneur de licence est seul et unique propriétaire de ses données et il en a l'exclusivité.

Les derniers standards de sécurité en matière de transmission de données (communication codée) et de traitement des données sont utilisés.

AQUAPILOT – un produit suisse

AQUAPILOT a été programmé par Ecodev, un développeur suisse de logiciels de gestion de la qualité. La plateforme est réalisée pour répondre aux besoins des distributeurs d'eau, en s'appuyant sur le savoir-faire de la SSIGE.

Une licence par propriétaire de réseaux

AQUAPILOT comprend trois niveaux de licence. Une licence AQUAPILOT est nécessaire pour chaque propriétaire d'infrastructure de distribution d'eau. Il est en tout temps possible d'incrémenter le niveau de licence. Les conditions générales sous www.ssige.ch/AQUAPILOT s'appliquent.

Informations complémentaires



Des informations complémentaires sont disponibles sur le site web www.ssig.ch/AQUAPILOT

- Suivre le cours d'introduction et tester AQUAPILOT gratuitement durant trois mois
- Vidéo sur le fonctionnement d'AQUAPILOT
- Formulaire de commande
- Le contrat de licence et conditions générales (CGA)
- News au sujet d'AQUAPILOT
- Liste des spécialistes certifiés W12/AQUAPILOT

Conseil personnalisé

Si vous avez des questions concernant AQUAPILOT, nous nous tenons personnellement et avec plaisir à votre disposition. Les conseils professionnels relatifs à la Directive W12 et à la mise en œuvre d'AQUAPILOT sont proposés par la SSIGE. Contactez-nous. Ensemble nous établirons les prochaines étapes.

Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux SSIGE
Ch. de Mornex 3
1003 Lausanne

www.ssig.ch/AQUAPILOT | aquapilot@svgw.ch
Téléphone: 021 310 48 60

